

BUREAU SYNDICAL DU 1^{er} FEVRIER 2021 Compte rendu des délibérations

Le 1^{er} février 2021 à dix-sept heures, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni par visio conférence TEAMS en raison de la crise sanitaire, en application des dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 5 janvier 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 30

Présents : 26

Pouvoir : 0

Votants : 26

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHM	2 ^{ème} Vice-Présidente	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président	X			
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau				X
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHEZEELE	Membre du Bureau	X			
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau	X			
BEUN Bernard	TERDEGHEM	Membre du Bureau				X
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau	X			
RAMAUT Henri	ECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente
- Préparation du prochain Comité syndical le 11 février 2021 (*Compte administratif 2020 et Budget primitif 2021*)
- Ressources humaines - Tableau des effectifs
- Ressources humaines - Information sur les lignes directrices
- Ressources humaines - renouvellement de l'adhésion à PLURELYA via le marché du CDG59
- Ressources humaines - fixation du ratio promu(s)/ promouvable(s)
- Ressources humaines - plan de formation
- Attribution des aides MDE Maitrise de la Demande pour l'année 2020 (précisions pour Hondschoote et Morbecque)
- Marchés publics - Attribution du marché pour les diagnostics ACTEE
- Marchés publics - conventions CEE
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau du 19 novembre 2020 est adopté.

Organisation du prochain Comité prévu le 11 février 2021

Réf : loi N° 2020 - 1379 du 14 novembre 2020

- *Présence des Vice-Présidents pour faciliter les interventions,*
- *Visio conférence proposée aux délégués par le biais de TEAMS,*
- *Quorum à 66 présents (en physique ou à distance),*
- *Possibilité de 2 pouvoirs par personne,*

Préparation du Comité syndical du 11 février 2021

Les Membres du Bureau valide la proposition d'ordre du jour suivant :

- **Administration générale**
 - Désignation du secrétaire de séance
 - Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2020
- **Finances et marchés publics**
 - Compte administratif 2020
 - Compte de gestion 2020
 - Affectation du résultat 2020

- Budget primitif 2021
 - Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2021
 - Choix budgétaire relatif à la compétence IRVE
 - Information sur le renouvellement de l'achat groupé d'énergie
- **Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE**
- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)
 - Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux hors programme aidé à Wormhout
 - Travaux à Socx - Actualisation du chiffrage prévisionnel
- **Compétence Eclairage public**
- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021
 - Travaux coordonnés (Télécom / Eclairage public) - programme prévisionnel
 - Signature d'une convention d'entente avec le SMICTOM des Flandres
- **Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie**
- Point d'actualité sur le projet de nouvelle réglementation thermique RE 2020
 - Appels à projet 2021- MDE (Maitrise de la Demande en Energie), Lin et Solaire : fixation des modalités techniques et financières
 - Avenant de prolongation à la convention signée avec l'Association Yser Houck pour le dispositif LIN
 - Programme ACTEE 2 - présentation du dispositif
 - Programme ACTEE 1 et ACTEE 2 - Déclinaison opérationnelle
 - Programme ACTEE 2 - Signature d'un avenant à la convention d'entente SIECF TE Flandre/ TE 80 / SE 60
 - Présentation du dispositif CEE COUP DE POUCE
 - Présentation d'une fiche récapitulative sur les aides mobilisables et les dispositifs existants en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics
- **Informations sur les décisions**
- **Questions diverses**

DELIBERATION N° 01022021/B01 - Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs

Exposé et Proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Syndical pour les ressources humaines,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose au Bureau :

- ➔ *Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe au pôle technique*
- ➔ *Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au pôle administration générale, concessions, usagers*
- ➔ *Création d'un poste d'attaché hors classe, pour la direction du Syndicat*

Il est proposé que les 3 postes soient à temps complet et créer à compter du 1^{er} mars 2021.

Adoption :

A l'unanimité, le Bureau valide la proposition.

DELIBERATION N° 01022021/B02 - Ressources humaines : Avis du Bureau syndical sur le projet de Lignes directrices de gestion

Exposé et Proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Syndical pour les ressources humaines,

Vu la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui a instauré la mise en place de lignes directrices de gestion au sein des collectivités et établissements publics, créant en ce sens un nouvel article 33-5 au sein de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant que ces lignes directrices de gestion ont vocation à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels pour les agents de la commune/de l'établissement,

Considérant que ces lignes sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années.

Vu le projet de lignes directrices de gestion en PJ,

Le Président présente au Bureau Syndical le projet de lignes directrices de gestion,

L'avis du Comité technique a également été sollicité,

Adoption :

A l'unanimité, le Bureau syndical émet un avis favorable au projet de lignes directrices de gestion.

DELIBERATION N° 01022021/B03 - Ressources humaines : renouvellement de l'adhésion à PLURELYA - Adhésion au contrat cadre d'action sociale PASS Territorial du CDG 59

Objet : Action sociale - Adhésion au PASS Territorial du Cdg59

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité technique du 10/12/2020 ;

Vu le contrat-cadre d'action sociale conclu par le Cdg59 avec PLURELYA au 1^{er} janvier 2021;

Vu les conditions générales d'adhésion au PASS Territorial du Cdg59 ;

Le Président, Monsieur Michel DECOOL, rapporteur expose au Bureau Syndical :

Selon les dispositions de l'article 9 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, l'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

L'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics déterminent le type des actions et le montant des dépenses qu'ils entendent engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. Les contributions ainsi définies constituent une dépense obligatoire au sens de l'article L 2321.2 du code général des collectivités territoriales.

Les dispositions de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent, des contrats-cadres permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées. C'est ainsi que le Cdg59 a pour ambition de définir et de mettre en œuvre, au profit des agents de la Fonction Publique Territoriale, en partenariat avec les communes et établissements publics de coopération intercommunale de son ressort territorial qui seront intéressés, une politique d'accompagnement social de l'emploi.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le Cdg59 a souscrit jusqu'au 31 décembre 2026, un contrat-cadre d'action sociale auprès de PLURELYA, association de loi 1901 organisme paritaire et pluraliste qui gère l'action sociale depuis 1966.

Les avantages sociaux et économiques du nouveau dispositif sont les suivants :

- Un contrat mutualisé
- Un choix entre 6 formules dont une formule spécifique à 79 €, enrichie de prestations favorisant la constitution d'une épargne, l'accès à la culture et au sport.
- Des tranches d'imposition exclusives
 - o tranche 1 ≤ à 1 200 €,
 - o tranche 2 entre 1 201 € et 2 500 €
 - o tranche 3 > à 2 500 €.
- La minorité des prestations soumises à conditions de ressources
- La favorisation des besoins des personnes les plus fragiles ou les plus exposées
- La totalité des prêts à taux 0
- Le taux de retour garanti, calculé à l'échelle du contrat cadre, est compris dans une fourchette comprise entre 80 % et 90 %.
 - o En deçà de 80%, un pourcentage de la cotisation réglée en année N-1 sera remboursé à la structure sous forme d'avoir en année N+1.
 - o Au-delà de 90%, les structures qui dépasseraient le seuil de revalorisation verseront un complément de cotisation.

Considérant l'intérêt de rejoindre le contrat cadre du Cdg59, en vue de faire bénéficier aux agents de la collectivité de prestations d'action sociale.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au contrat cadre du Cdg59 dénommé PASS Territorial à compter du 1^{er} janvier 2021, jusqu'au 31 décembre 2026, et de retenir la formule N° 5 d'un montant de 299 € par agent.e ;
- Autorise le Président à signer le bulletin d'adhésion et les conditions générales d'adhésion du nouveau dispositif du Cdg59 ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Décide que les dépenses inhérentes seront imputées sur le budget de l'exercice.

DELIBERATION N° 01022021/B04 - Ressources humaines : Fixation du ratio promus/promouvables

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Syndical pour les ressources humaines,

Vu l'avis du Comité technique du CDG 59

Il est proposé de fixer le ratio promus/promouvables à 100% pour l'ensemble des cadres d'emploi,

Adoption :

A l'unanimité, le Bureau valide la proposition.

DELIBERATION N° 01022021/B05 - Ressources humaines : Plan de formation

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Syndical pour les ressources humaines,

Considérant que l'avis du Comité technique du CDG 59 a été sollicité

Il est proposé de fixer le plan de formation selon le tableau en PJ,

Adoption :

A l'unanimité, le Bureau valide la proposition.

DELIBERATION N°01022021/B06 - Marchés publics - Attribution du marché en procédure adaptée : Réalisation d'audits énergétiques et qualité de l'air, dans le cadre des programmes ACTEE, sur le territoire de Flandre

Rapport de M Rodrigue Bournonville - Vice-Président chargé des marchés publics

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 relative aux délégations du bureau,

Vu la délibération du Bureau syndical en date du 19 novembre 2020 relative au présent marché,

Objet du marché public ou de l'accord-cadre : Réalisation d'audits énergétiques et qualité de l'air, dans le cadre des programmes ACTEE, sur le territoire de Flandre

L'accord-cadre est en 2 lots (Lot 1 : programme ACTEE 1 / lot 2 : programme ACTEE 2)

Le marché est passé en procédure adaptée avec un maximum de 200 000 €HT pour le total des 2 lots. Il s'agit d'un accord cadre mono - attributaire à bons de commande, en 2 lots.

Publication du marché : un avis d'appel public à la concurrence a été transmis à la publication le 23/12/2020 au Bulletin officiel des annonces des marchés publics, sous la référence 2020/03 et a été publié sur la plateforme www.marchessecurises.fr

La date limite de dépôt des offres était fixée au 18 janvier 2021 à 10h

Les candidats ayant remis une offre :

L'ensemble des plis a été remis par voie électronique

Les candidats ayant remis une offre, par ordre de dépôt des offres (pour le lot 1) :

<i>Entreprise</i>	<i>N° de pli</i>
Bureau Veritas Solutions	1
ITHERM Conseil	2
AD3E	3
Elansym	4
CDC Conseil	5
Alterea	6

Les candidats ayant remis une offre, par ordre de dépôt des offres (pour le lot 2) :

<i>Entreprise</i>	<i>N° de pli</i>
-------------------	------------------

Bureau Veritas Solutions	1
ITHERM Conseil	2
AD3E	3
Elansym	4
CDC Conseil	5
SOLENER	6
Alterea	7

Critères de jugements des offres :

- Critère 1 : le prix (40/100)
- Critère 2 : Valeur technique et qualité (60/100)

LOT 1 :

<i>Entreprise</i>	<i>PRIX/40</i>	<i>Mémoire /60</i>	<i>Total /100</i>
CDC CONSEIL	40,00	58	98,00
BUREAU VERITAS SOLUTIONS	30,03	58	88,03
AD3E	33,41	50	83,41
ALTEREA	24,92	57	81,92
ITHERM CONSEIL	15,59	52	67,59
ELANSYM	16,22	47	63,22

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant (pour le lot 1)

<i>Entreprise</i>	<i>N° de l'offre</i>	<i>Classement</i>
CDC CONSEIL	5	1
BUREAU VERITAS SOLUTIONS	1	2
AD3E	3	3
ALTEREA	6	4
ITHERM CONSEIL	2	5
ELANSYM	4	6

Il est proposé au Bureau d'attribuer le lot 1 du marché à **CDC Conseil**.

LOT 2

<i>Entreprise</i>	<i>Prix/40</i>	<i>Mémoire /60</i>	<i>Total /100</i>
CDC CONSEIL	40,00	53	93,00
BUREAU VERITAS SOLUTIONS	32,78	55	87,78
ITHERM CONSEIL	34,56	53	87,56
ELANSYM	28,72	50	78,72
AD3E	25,89	52	77,89
SOLENER	24,78	50	74,78
ALTEREA	16,98	57	73,98

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant (pour le lot 2)

<i>Entreprise</i>	<i>N° de l'offre</i>	<i>Classement</i>
CDC CONSEIL	5	1
BUREAU VERITAS SOLUTIONS	1	2
ITHERM CONSEIL	2	3
ELANSYM	4	4
AD3E	3	5
SOLENER	6	6
ALTEREA	7	7

Il est proposé au Bureau d'attribuer le lot 2 du marché à **CDC Conseil**

Adoption :

A l'unanimité, le Bureau syndical décide :

- d'attribuer le lot 1 à CDC Conseil,
- d'attribuer le lot 2 à CDC Conseil,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord cadre marché en procédure adaptée Réalisation d'audits énergétiques et qualité de l'air, dans le cadre des programmes ACTEE, sur le territoire de Flandre (lots 1 et 2) avec CDC Conseil,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président, ou son représentant, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N° 01022021/B07 - Achat public :
Convention avec EDF pour la valorisation des CEE et CEE COUP DE POUCE**

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 relative aux délégations du bureau,

Considérant que le SIECF et les collectivités du territoire réalisent des travaux d'économie d'énergie,
Considérant qu'il convient de valoriser ces travaux via le dispositif CEE et CEE Coup de pouce,

Vu l'offre présentée par EDF,

Adoption :

A l'unanimité, le Bureau syndical décide :

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention avec EDF pour la valorisation des CEE ou CEE COUP de pouce au prix de 6 € /MWh
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président, ou son représentant, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

**DELIBERATION N° 01022021/B08 - Achat public :
Convention avec CertiNergy Groupe ENGIE pour la valorisation des CEE
et CEE COUP DE POUCE**

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 relative aux délégations du bureau,

Considérant que le SIECF et les collectivités du territoire réalisent des travaux d'économie d'énergie,
Considérant qu'il convient de valoriser ces travaux via le dispositif CEE et CEE Coup de pouce,

Vu l'offre présentée par CertiNergy Groupe ENGIE,

Adoption :

A l'unanimité, le Bureau syndical décide :

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention avec CertiNergy Groupe ENGIE pour la valorisation des CEE ou CEE COUP de pouce au prix de 6 € /MWh
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président, ou son représentant, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

**DELIBERATION N° 01022021/B09 - Ressources humaines :
Renouvellement de la convention avec la Commune d'Hondschoote**

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Syndical pour les ressources humaines,

Il est proposé de renouveler la convention avec la ville d'Hondschoote selon le projet en PJ,

Adoption :

A l'unanimité, le Bureau valide la proposition.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

**Danielle VANMAELE,
Secrétaire de séance**

**Michel DECOOL,
Président du SIECF TE Flandre**